



## Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2023-01/05

## Séance du 19 janvier 2023

Date de la convocation :

12 janvier 2023

Affichage de la convocation :

13 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Rodolphe EZNACK, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Robert HERPOYAN, Anaïs TEYSSONNEYRE, Yann LEONET, Lindsay DIAS, Danièle GREAU.

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	20
procurations :	7
absents :	27
votants :	0

EXCUSES : Daniel MONCHANIN, (Procuration à L. EXTIER-PONS), Stratos TSALAPATIS (Procuration à N. BOURGEOIS), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET), Mathieu LAURAIN (Procuration à Y. HERZIG), Romain GAILLARD (Procuration à C. CHARTON), Nikita FERRACHAT (Procuration à A. CHAMPETINAUD).

ABSENTS :

Yvan HERZIG a été élu secrétaire de séance.

## REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET ANNEXES EAJE

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que l'établissement d'accueil du jeune enfant Françoise Dolto qui dispose de 45 places est géré par la commune et propose aux familles qui habitent et/ou travaillent à Saint-Maurice-de-Beynost un accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 pour les enfants de 10 semaines à 4 ans.

Le Gouvernement a souhaité conduire une réforme de la Petite Enfance (décret publié au Journal Officiel n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants). L'application de ce décret était prévue pour août 2022 puis a été reportée en janvier 2023.

Ce délai d'application était nécessaire pour que les acteurs de la Petite Enfance se mobilisent et soient accompagnés par la CAF sur les territoires.

Les exigences étaient les suivantes :

- Rendre plus lisibles pour les familles, les modalités de fonctionnement des structures et rédiger un projet éducatif communicable aux familles.
- Favoriser l'insertion et la lutte contre l'exclusion sur le plan du handicap et du social

- Intégrer dans les pratiques les notions de développement durable (récup, activités, achats, matériel, ...)

Ainsi, un travail important a été fourni par l'ensemble des agents de la Direction Enfance Jeunesse afin d'établir un projet d'établissement pertinent et cohérent avec la politique petite enfance de la commune constituer de :

- L'analyse des besoins sociaux du territoire ;
- Le projet de territoire Petite Enfance (outil de réflexion sur les besoins en mode de garde des enfants de 0 à 6 ans sur Saint-Maurice-de-Beynost)
- Le projet pédagogique et éducatif de la crèche
- L'ensemble des protocoles administratifs / santé / sécurité et hygiène (annexés au règlement)

Le règlement d'établissement a donc été mis à jour afin de répondre aux différentes demandes de l'Etat et de la CAF mais aussi aux enjeux du territoire et à la volonté des élus de répondre de la meilleure manière possible aux besoins et attentes des familles mauriciennes.

Il convient désormais de valider le nouveau règlement de fonctionnement du service de l'EAJE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le règlement tel que proposé et annexé à la présente délibération ;

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer ce règlement et procéder à son application.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire  
Pierre GOURDEL

